



Conseil économique et social

Distr. générale
20 février 2001
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation pour 2001

3 et 4 mai 2001

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-9	2
I. Rôle du groupe d'étude sur les TIC	10-17	3
II. Objectifs d'ensemble	18	4
III. Orientations stratégiques générales pour le groupe d'étude sur les TIC	19-20	4
IV. Modalités	21-25	6
V. Principes régissant la composition du groupe d'étude et les travaux de secrétariat	26-31	6
VI. Réunions du groupe d'étude et durée de son mandat	32-35	7
VII. Mécanismes de financement	36-37	7
VIII. Conclusion	38-40	7

Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément au communiqué ministériel du Conseil économique et social¹ et à sa résolution 2000/29 en date du 28 juillet 2000, dans laquelle il recommandait la création d'un groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications (TIC), sur la base de consultations menées par le Secrétaire général avec toutes les parties prenantes et les États Membres (voir annexe, par. 1 et 2).

2. Afin de s'acquitter de cette tâche, le Secrétaire général a fait de José María Figueres-Olsen, ancien Président du Costa Rica, son Représentant spécial pour les TIC, et créé un groupe de conseillers de haut niveau en matière de TIC, composé de représentants de gouvernements, du secteur privé, de fondations, d'organisations non gouvernementales et de la communauté universitaire, et présidé par M. Figueres-Olsen. Plusieurs équipes, dirigées par des membres du groupe de conseillers de haut niveau, ont mené des consultations de nature très diverse d'octobre à décembre 2000 avec les gouvernements et les autres parties prenantes concernées, notamment le secteur privé, et ce dans toutes les régions.

3. En outre, une note verbale a été adressée à tous les États Membres, les invitant à communiquer points de vue et suggestions concernant l'application de la résolution du Conseil économique et social sur les TIC au service du développement. Une demande similaire a été adressée aux organismes du système des Nations Unies. Les réponses reçues ont été transmises au groupe de conseillers de haut niveau, qui en a tenu compte lors de l'élaboration de ses propositions et recommandations.

4. À la fin de janvier 2001, les conseillers ont adopté leur rapport, remis au Secrétaire général au début de février 2001 afin de l'aider à formuler ses recommandations au Conseil économique et social concernant la création d'un groupe d'étude sur les TIC. Dans leur document, les conseillers ont insisté sur le fait que leur rapport devait être considéré comme la première étape d'une réflexion collective que le groupe d'étude devrait lui-même poursuivre et approfondir afin de préciser les principes directeurs de son action.

5. Les résultats des consultations l'attestent, chacun s'accorde à reconnaître que les TIC peuvent contribuer de façon notable à stimuler la croissance, à promouvoir

un développement durable et à atténuer la pauvreté. Les TIC bouleversent les données du développement en ce qu'elles offrent l'occasion unique de prendre de nouvelles initiatives d'une portée sans précédent, à condition d'agir sans délai.

6. Cependant, ces consultations ont également été l'occasion pour les participants de regretter qu'à l'heure actuelle l'immense potentiel que représente la révolution de l'informatique et des télécommunications pour le développement ne se reflète pas encore suffisamment dans les politiques, programmes et projets mis en oeuvre dans ce domaine. Dans toutes les régions du monde, à tous les niveaux, de nombreuses initiatives et activités ont été entreprises dans le but de remédier à cette situation. Elles prennent nécessairement des formes très diverses, car il n'existe pas de solutions universelles à des situations et à des besoins différents aux plans régional, national et local. De même, l'incidence de ces initiatives et de ces projets sur le développement pourrait être accrue de façon notable grâce au renforcement de la synergie, des relations de complémentarité et des activités de sensibilisation, mais aussi grâce à la promotion des pratiques qui ont fait leurs preuves, dans le but de les transposer dans d'autres contextes, à plus grande échelle.

7. Ces consultations ont notamment permis de conclure que la création d'un groupe d'étude sur les TIC est tout à fait opportune et remporte une large adhésion, entre autres dans le secteur privé. Les parties prenantes ont affirmé à plusieurs reprises que la mise en oeuvre d'une initiative de cette ampleur et de cette importance, reposant sur une coopération authentique entre divers partenaires originaires tant des pays développés que des pays en développement, devait être animée par un « médiateur » impartial et que le rôle des Nations Unies, et en particulier celui du Secrétaire général, était crucial à cet égard.

8. Pour que cette initiative soit durable et efficace, il est impératif qu'elle bénéficie de l'appui et de la participation du secteur privé. Il faut mettre en place les conditions du succès, de sorte que la stimulation du développement et l'élargissement des marchés aillent de pair et se renforcent mutuellement. Le secteur privé peut jouer un rôle essentiel en offrant des modèles de développement commercial et des innovations technologiques aux plus démunis afin de leur permettre d'entreprendre des activités génératrices de revenus.

9. L'Organisation des Nations Unies, en raison de son autorité morale et de son caractère universel et représentatif, occupe une position privilégiée pour faire des TIC un vecteur d'élimination de la pauvreté à l'échelle mondiale. Sous la direction du Secrétaire général, l'ONU peut conférer une dimension véritablement universelle aux efforts visant à combler le fossé numérique, à exploiter au maximum les possibilités offertes par les TIC, et donc à les mettre au service du développement pour tous. Afin que l'ONU puisse s'acquitter de cette tâche, le groupe d'étude dont la création a été proposée devrait réunir tous les intéressés au sein d'un partenariat stratégique nourri par l'intérêt commun et la similitude des objectifs, et axé sur la synergie plutôt que sur la coordination. Il devrait s'employer à rendre encore plus fructueuses les activités de nature semblable actuellement en cours de réalisation, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Il devrait refléter de manière appropriée la diversité des vues et des besoins. Compte tenu de ces impératifs, le présent rapport propose un cadre stratégique d'ensemble adapté au rôle pionnier que doit jouer le groupe d'étude dans la mobilisation des TIC au service du développement, à l'échelle mondiale.

I. Rôle du groupe d'étude sur les TIC

10. Le groupe de conseillers de haut niveau en matière de TIC a défini les grands axes de l'action du groupe d'étude. Ils sont présentés ci-dessous.

11. Une nouvelle économie et une nouvelle société mondiale de l'information sont en train de naître grâce aux TIC. Le défi à relever consiste à donner aux 4 milliards d'êtres humains qui en sont aujourd'hui exclus la possibilité de participer à la révolution de l'information et d'en tirer eux-mêmes profit. Les TIC ne sont pas une fin en soi mais un moyen de parvenir à une fin. Le groupe d'étude devrait faire en sorte que les TIC combinent les fossés social et économique qui divisent le monde – il ne s'agit pas de substituer cette démarche aux efforts plus généraux en faveur du développement, mais d'agir en complément afin d'offrir aux plus démunis les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour échapper à la pauvreté. Le groupe d'étude devrait se placer dans une optique stratégique, concevoir des approches audacieuses et novatrices, et réfléchir avec ouverture d'esprit afin d'élaborer des solutions technologiques propres à aider les pays pauvres et leurs populations à sauter certaines étapes du dévelop-

pement qui passent par le recours aux techniques traditionnelles. Il devrait déterminer quels sont les meilleurs programmes et pratiques, les faire siens et les encourager. Il devrait combler le « fossé entre les générations » en faisant des enfants, garçons et filles, les fers de lance et les catalyseurs du développement. Il devrait contribuer à l'élaboration d'approches harmonieuses qui privilégient l'acquisition des compétences, l'accès aux TIC, leur adaptation aux besoins locaux, suscitent le désir de les utiliser au service du développement, et renforcent la capacité d'y parvenir.

12. Ces tâches revêtent un caractère d'urgence particulièrement marqué du fait que les modes de développement commercial et le cadre réglementaire n'ont pas encore été établis de façon définitive. C'est donc l'occasion idéale de jeter les bases de modèles qui soient ouverts et prennent en compte l'ensemble des besoins des pauvres.

13. Les principaux objectifs du groupe d'étude devraient être de sensibiliser et de mobiliser les dirigeants politiques au plus haut niveau, de contribuer à créer des institutions et cadres réglementaires porteurs et indépendants, d'élaborer des normes et des directives fondées sur les données d'expérience et les connaissances dont on dispose à l'heure actuelle et de créer les conditions nécessaires pour rendre abordable l'accès aux TIC et concevoir des applications, définir des contenus et développer l'esprit d'entreprise en fonction de la situation locale. Le groupe d'étude devrait également encourager les spécialistes du développement à se familiariser avec les TIC. Il devrait contribuer à l'élaboration d'instruments permettant d'intégrer les TIC aux politiques de coopération en matière de développement et aux pratiques en vigueur dans ce domaine, de sorte que l'aide publique au développement (APD) puisse être utilisée de façon novatrice.

14. Le groupe d'étude devrait se fixer des objectifs audacieux, assortis de calendriers précis, et inciter les parties prenantes à faire campagne auprès des gouvernements, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des collectivités locales et des entreprises afin qu'ils se mobilisent au service de ces objectifs. Avec le concours des spécialistes les plus éminents à sa disposition, le groupe d'étude devrait, tout en travaillant à la réalisation d'objectifs à long terme, s'employer à obtenir des résultats visibles et tangibles à court terme.

15. Du fait qu'il est placé sous l'autorité du Secrétaire général et qu'il représente toutes les parties prenantes concernées, le groupe d'étude devrait être en position privilégiée pour lancer un appel au rassemblement en faveur d'une action immédiate, nouer des partenariats stratégiques et faire connaître les efforts actuels et veiller à leur cohérence sans nuire à la diversité des initiatives et des activités menées. Il n'est pas attendu du groupe d'étude qu'il prenne en charge ou remplace d'autres mécanismes importants dans ce domaine. De fait, l'un des principes fondamentaux de son fonctionnement doit être la création d'un effet de synergie avec d'autres activités aux objectifs similaires, en particulier celles du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) établi par le Groupe des huit pays les plus industrialisés (G-8).

16. Pour qu'il soit possible d'obtenir des résultats tangibles et durables, les activités destinées à mettre les TIC au service du développement doivent être adaptées aux besoins locaux; la coopération doit être promue aux échelons sous-régional et régional, mais les objectifs d'ensemble doivent être fixés au plan mondial. L'ONU, par l'intermédiaire du groupe d'étude sur les TIC, devrait apporter une contribution d'une valeur qui soit à la mesure de ses qualités uniques, à savoir la légitimité, l'universalité, l'expérience et la présence sur le terrain, ainsi que sa capacité de rassembler et son rôle catalyseur, propres à favoriser l'établissement de priorités mondiales et à susciter des initiatives nouvelles ou à enrichir des initiatives existantes, aux niveaux local, national, régional et mondial.

17. Il n'est pas envisagé de faire du groupe d'étude un organisme opérationnel ou d'exécution. Il devra donc déterminer quelles entités sont susceptibles d'assurer l'exécution des programmes et des projets qu'il souhaitera promouvoir et appuyer, et faciliter la liaison entre les diverses parties intéressées.

II. Objectifs d'ensemble

18. Lors du Sommet du Millénaire, tenu en septembre 2000, les dirigeants du monde entier ont fixé comme objectif une réduction de moitié du nombre d'individus vivant au-dessous du seuil de pauvreté avant 2015². Cet objectif ne pourra être atteint que si la croissance s'accélère de façon notable et si les pauvres ont les moyens d'en profiter, non de manière passive mais de façon active, afin de concourir eux-mêmes à la solution du problème. Le groupe d'étude pourra contribuer à la

réalisation de cet objectif en participant aux efforts visant à mettre tout le potentiel des TIC au service du développement et de l'atténuation de la pauvreté. Il devrait donc avoir pour objectif principal de jouer un rôle pionnier à divers titres : intégration des TIC aux plans, programmes et projets relatifs au développement; promotion du développement des TIC et de leurs applications dans tous les secteurs de l'économie. Ces efforts devraient être axés en priorité sur les pays en développement, en particulier ceux qui se trouvent en Afrique et les pays les moins avancés.

III. Orientations stratégiques générales pour le groupe d'étude sur les TIC

19. Compte tenu de l'objectif de réduction de la pauvreté arrêté lors du Sommet du Millénaire, et au vu des éléments fondamentaux de sa mission décrits plus haut, le groupe d'étude devrait conseiller le Secrétaire général sur la stratégie générale à suivre pour intégrer les TIC dans les activités de développement. Il devrait mettre en place des modalités de coopération décentralisées lui permettant de recenser les problèmes et les lacunes des activités existantes sur l'utilisation des TIC au service du développement pour lesquels il serait fructueux de lancer un processus de réflexion et de discussion à plus grande échelle. Pour ce faire, le groupe d'étude devrait créer des mécanismes nationaux, régionaux et sous-régionaux à l'appui de ses travaux de portée mondiale. Bien que des modalités plus détaillées doivent être définitivement arrêtées lors de l'élaboration du Programme d'action (voir par. 22 et 25 ci-dessous au chapitre « Modalités »), les travaux du groupe devraient s'organiser initialement autour des grands axes ci-après.

20. Le groupe d'étude devrait avoir pour domaines d'activité prioritaires ceux définis dans le communiqué ministériel susmentionné du débat de haut niveau du Conseil économique et social. Dans ce contexte, un accent particulier devrait être mis sur les interventions suivantes :

a) Faire mieux comprendre aux décideurs l'importance des possibilités offertes par les TIC au service du développement afin de susciter une impulsion politique forte et motivée au sein des administrations publiques dans ce secteur;

b) Favoriser l'accès universel aux TIC à un prix abordable, en particulier en mettant les TIC à la

disposition des hommes et des femmes les plus pauvres pour accroître leur revenu, améliorer leur santé et élargir leurs possibilités d'éducation et d'information et, à cet effet, tirer le meilleur parti des percées technologiques afin d'obtenir des résultats plus rapides en employant de nouveaux modèles et en démultipliant les effets des innovations;

c) Aider les États Membres à mettre au point des stratégies, des cadres directeurs et des cadres réglementaires nationaux pour les TIC, notamment en dotant les télécommunications de cadres réglementaires adaptés favorables à l'investissement, en développant les infrastructures, en favorisant le jeu de la concurrence, la création d'entreprises locales et la réduction de la pauvreté et en aidant les pauvres, en particulier les femmes, à exercer une activité indépendante, et en encourageant les petites et moyennes entreprises et la création de richesses et d'emplois pour les populations les plus pauvres;

d) Mettre en valeur les ressources humaines et renforcer les moyens institutionnels, qu'il s'agisse d'informatisation de l'administration publique, d'éducation ou de formation, promouvoir les programmes comme les programmes de formation technologique de type communautaire, la formation et l'éducation en ligne, en particulier celles s'adressant aux jeunes enfants des deux sexes et mieux concilier les objectifs économiques et les objectifs sociaux « l'égalité numérique »;

e) Favoriser la cohérence et la synergie des initiatives et des activités existantes à tous les niveaux par les mesures ci-après :

i) Élaborer un programme concerté de recherche et de communication afin de recenser les problèmes et les lacunes existants au moment, notamment, de créer des marchés favorables aux petits fournisseurs et consommateurs, d'améliorer la connaissance des techniques informatiques et d'encourager la participation du secteur privé et de la société civile dans l'utilisation des TIC au service du développement;

ii) Échanger des éléments d'information sur les priorités, les stratégies et les activités mises en oeuvre;

iii) Établir d'étroites corrélations avec les initiatives régionales et nationales pour démultiplier leur expérience, éviter le dédoublement des ef-

forts et promouvoir la reproduction des pratiques qui ont le mieux réussi;

f) Créer des partenariats, des réseaux et des alliances pour une action concertée entre les diverses parties prenantes, notamment le secteur privé, aux niveaux mondial, régional et national, et faciliter les échanges d'expériences utiles accumulées par les pays développés comme les pays en développement et des enseignements que l'on peut tirer dans les domaines ci-après :

i) Programmes relatifs aux TIC au service du développement;

ii) Mise en valeur des ressources humaines;

iii) Développement des applications locales et de l'apport local;

iv) Expériences en matière d'informatisation de l'administration publique;

v) Protection et diffusion des savoirs traditionnels;

vi) Promotion de la coopération Sud-Sud;

g) Recenser et mobiliser des ressources financières, techniques et humaines, soit nouvelles soit complémentaires, pour la promotion et le financement des programmes et des projets d'utilisation des TIC au service du développement en s'intéressant particulièrement à :

i) La reproduction et l'élargissement des projets, programmes et pratiques qui ont le mieux réussi;

ii) La mise en place de modèles de capital-risque social consistant à fournir du capital-risque privé comme capital de lancement pour que les marchés puissent connaître un développement durable et socialement responsable;

iii) Le recours à la recherche-développement pour forger de nouveaux modèles d'entreprise et des innovations techniques permettant d'améliorer les conditions d'accès offertes aux populations les plus pauvres, notamment dans les zones les plus reculées et les zones rurales, et ce à un moindre coût;

h) Resserrer la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies et contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'ensemble d'utilisation

des TIC au service du développement dans tout le système des Nations Unies, en s'appuyant sur les stratégies et les activités que ces organismes ont entreprises, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ressources financières, techniques et humaines, et sur les synergies existant avec d'autres initiatives;

i) Promouvoir une approche ouverte, non exclusive et participative pour l'établissement de normes, de cadres réglementaires et de mécanismes de gouvernance pour les activités liées aux TIC, notamment dans les domaines de la protection de la vie privée, de la criminalité électronique et des transactions commerciales et financières, en s'appuyant sur les travaux que mènent actuellement divers organismes internationaux et consortiums industriels pour trouver des solutions à tous les problèmes de réglementation;

j) Diriger à l'échelle mondiale les activités visant à promouvoir un meilleur équilibre entre hommes et femmes au sein des programmes et activités mettant les TIC au service du développement.

IV. Modalités

21. Les modalités de fonctionnement du groupe d'étude devraient être simples, efficaces, transparentes et responsables. Ces activités devraient être marquées par une grande flexibilité, le souci d'innover et la participation du plus grand nombre.

22. Pour suivre les orientations stratégiques décrites plus haut, il est indispensable que le groupe d'étude formule, avec la participation de toutes les parties prenantes, un programme d'action énonçant une série de priorités bien définies assorties de délais d'application et d'indicateurs de réussite. Il devrait mettre en place des mécanismes et des procédures de suivi et d'évaluation efficaces, transparents et participatifs dans l'accomplissement de ses objectifs stratégiques. Toutefois, il convient de préciser que le groupe d'étude n'a pas vocation d'instance réglementaire vis-à-vis des autres organismes et initiatives et qu'en conséquence, les indicateurs choisis ne devraient pas être contraignants, mais servir exclusivement à mesurer la progression de l'effort concerté.

23. Dans un premier temps, le groupe d'étude devrait dialoguer et coopérer avec les autres activités pour faire un inventaire/recueil mondial des programmes, projets et meilleures pratiques touchant l'utilisation des TIC au service du développement en s'appuyant sur les

enseignements tirés des projets en cours et en communiquant les conclusions de cet exercice aux bénéficiaires potentiels et aux autres acteurs concernés.

24. Dans l'accomplissement de sa mission, le groupe de travail devrait être appuyé par un réseau de satellites, à savoir des mécanismes régionaux, sous-régionaux et nationaux créés dans la mesure du possible sur la base des programmes et activités existants. Ces sous-groupes alimenteraient les travaux du groupe d'étude mondial et du secrétariat en leur communiquant les résultats de leurs recherches, les enseignements tirés de leurs activités et en contribuant à « l'inventaire mondial ». Les sous-groupes de travail commenceraient par mobiliser tous les acteurs à leur niveau pour déceler les divers problèmes et difficultés de politique et de stratégie à caractère local ou mondial et y porter remède.

25. Le groupe de travail examinera son programme d'action, le cas échéant, sur la base des résultats obtenus et incorporera les modifications qu'il jugera nécessaires.

V. Principes régissant la composition du groupe d'étude et les travaux de secrétariat

26. La composition du groupe d'étude devrait refléter le changement qualitatif qu'il introduit en tant qu'effort multipartite autorisant la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé. Pour s'assurer de la flexibilité et de la créativité nécessaires à sa mission, le groupe d'étude doit opérer de manière autonome.

27. Le Secrétaire général désignera les membres du groupe d'étude à l'issue de consultations avec les groupes régionaux et sur la base des critères ci-après :

a) Le groupe d'étude devrait réunir des représentants des diverses parties prenantes ayant un haut niveau de responsabilité;

b) Sa composition devrait être équilibrée, c'est-à-dire représenter les différents partenaires intéressés (secteurs public et privé, organisations à but non lucratif, système des Nations Unies) et les grandes composantes géographiques (pays développés, pays en développement et pays en transition);

c) Quoique non exclusif et participatif et sans pour autant compromettre sa représentativité, cet or-

gane devrait également être aussi restreint que possible pour travailler avec efficacité;

d) Le Président du Conseil économique et social sera membre de droit du groupe d'étude.

28. Conformément aux critères ci-dessus et en tenant compte de la composition des organes existants, comme les conseils d'administration des fonds et programmes, il est proposé que le groupe d'étude comprenne les 37 membres ci-après :

- a) Dix-huit représentants des États Membres;
- b) Huit représentants du secteur privé;
- c) Quatre représentants du secteur à but non lucratif, y compris les universités et les ONG;
- d) Six représentants des organismes des Nations Unies;
- e) Le Président du Conseil économique et social (de droit).

29. Le groupe d'étude pourra établir des dispositifs pratiques et des groupes de travail ou d'étude en fonction des besoins. Il élira son président.

30. Le groupe d'étude devrait établir des mécanismes appropriés pour s'assurer de la participation et de la contribution de toutes les parties prenantes qui pourront manifester leur intérêt en prenant part au processus.

31. Le groupe d'étude sera appuyé par un secrétariat restreint qui pourra être complété par du personnel détaché des organismes participants des Nations Unies et d'autres instances. Les mécanismes régionaux, sous-régionaux et nationaux du groupe d'étude organiseront leur propre secrétariat.

VI. Réunions du groupe d'étude et durée de son mandat

32. Étant donné l'évolution rapide du secteur des TIC et pour assurer que le groupe d'étude reste à même de remplir sa mission, son mandat sera initialement de trois ans, et prendra effet à la première réunion de fond que le groupe tiendra aussitôt que possible après avoir été définitivement constitué.

33. Une courte réunion d'organisation pourrait se tenir pour préparer la première séance de fond et élaborer un programme d'action sur la base des travaux en

cours dans d'autres instances, comme le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) du Groupe des Huit.

34. Afin d'assurer une participation de haut niveau à ces réunions, le groupe d'étude ne tiendra normalement que deux réunions annuelles d'une durée de deux à trois jours. Ces réunions pourraient être organisées au Siège de l'ONU ou être accueillies par divers pays selon un système de rotation régionale.

35. Le groupe d'étude présentera un rapport annuel au Secrétaire général qui portera sur les principaux problèmes d'actualité en matière de TIC et de développement et les recommandations que le groupe aura pu formuler à leur sujet. Le Secrétaire général fera un rapport annuel au Conseil économique et social sur les travaux du groupe d'étude. Le Secrétaire général examinera le fonctionnement et la composition du groupe d'étude avant la fin de son mandat initial en consultation avec tous les acteurs concernés.

VII. Mécanismes de financement

36. On ne devrait pas, pour financer les activités du groupe d'étude, diverter des ressources destinées à d'autres efforts en faveur du développement ou de la lutte contre la pauvreté.

37. Pour que le groupe d'étude soit à même de remplir sa mission, il conviendra de le doter, sous l'autorité du Secrétaire général, d'un budget de base constitué à partir de contributions volontaires, qui permettra de financer son fonctionnement initial et son secrétariat. Dans le cadre de la mise en oeuvre de son programme d'action, le groupe d'étude s'efforcera de mobiliser des fonds à l'appui de ses programmes et de ses projets et, à cet effet, pourra envisager de mobiliser des ressources additionnelles à prélever sur un fonds d'affectation spéciale et de recueillir des fonds par le biais d'autres mécanismes appropriés.

VIII. Conclusion

38. L'utilisation du potentiel qu'offre la révolution des TIC au service du développement pour tous, de la réduction de la pauvreté, de l'émancipation de tous ceux qui sont actuellement marginalisés, constitue un formidable défi. Dans le même temps, c'est une merveilleuse occasion d'apporter des changements

concrets dans l'existence de la grande majorité des habitants de la planète.

39. Bien que les TIC ne soient pas une baguette magique pour éliminer la pauvreté et remédier aux problèmes de développement, ils peuvent contribuer pour une large part à la solution de nombreux problèmes de développement déjà anciens. Le groupe d'étude sur les TIC peut jouer un rôle important de catalyseur dans le cadre de cet effort.

40. La rapidité des bouleversements technologiques et économiques mondiaux exige la mise en place d'une action concrète immédiate à l'échelle mondiale. Les changements qui, autrefois, exigeaient plusieurs années, se produisent aujourd'hui en quelques mois; ceux qui autrefois prenaient des mois, prennent aujourd'hui quelques semaines. L'enjeu n'est pas seulement de combler la « fracture numérique » actuelle dans le monde, mais d'éviter qu'elle ne s'élargisse rapidement. Le groupe d'étude sur les TIC, qui bénéficiera d'un appui et d'un engagement vigoureux de la part de tous les partenaires, peut apporter une contribution concrète aux efforts que nous déployons en vue d'un monde meilleur pour tous.

Notes

¹ Voir A/55/3, chap. III, par. 17.

² Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 19.